



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COLLECTIVITÉS LOCALES : QUELLE(S) POLITIQUE(S) FACE AU RECUL DU TRAIT DE CÔTE ?

Cadre général et accompagnement

Rencontre Bruded du 9 octobre 2025

Le recul du trait de côte : un phénomène qui s'amplifie

Historiquement, et jusqu'à aujourd'hui

- Reculs ponctuels lors de tempêtes, recensés depuis le XIX^e siècle ; dégâts dus à l'érosion régulièrement constatés
- Bretagne : érosion durable du trait de côte pour 18 % des côtes naturelles

Effets du changement climatique => accroissement des risques littoraux

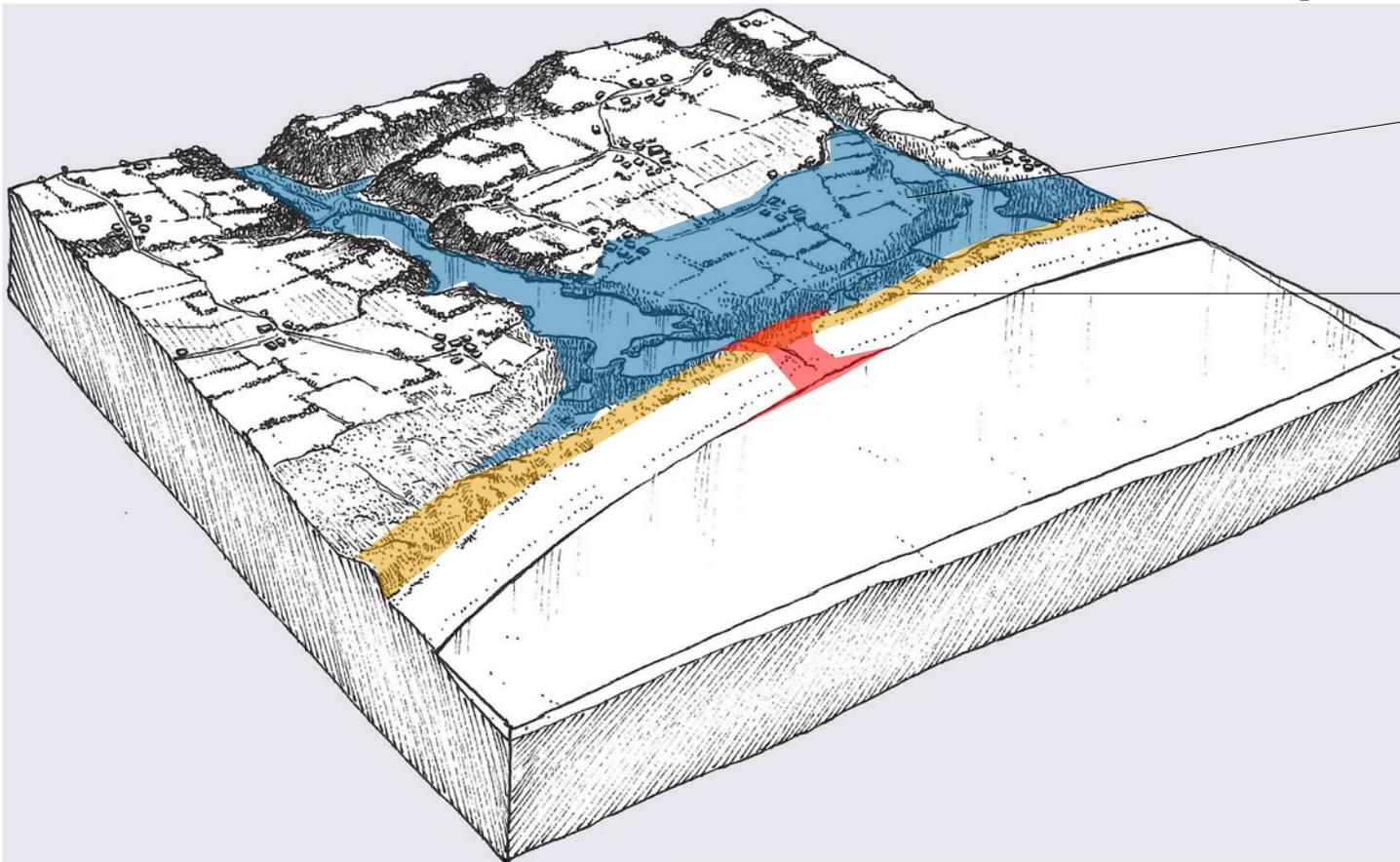
- Accélération de l'érosion
- Élévation du niveau de la mer : +20cm entre 1901 et 2018 ; **+60cm à +1m d'ici 100 ans**
- **En Bretagne, dans les prochaines décennies, le recul du trait de côte va se faire**
 - **par érosion,**
 - **par ennoisement progressif de zones sous le (futur) niveau de la mer,**
 - **et par combinaison des deux**

A horizon 100 ans, concerne potentiellement toutes des zones basses, déjà soumises au risque de submersion : 35000 ha, comptant environ 40 000 logements

Le recul du trait de côte, une combinaison de phénomènes

Zone basse en
arrière de dune

Brèche ou
arasement de la
dune



Zone basse / polder
Anthropisé-e / habité-e

Cordon dunaire ou
ouvrage

Le recul du trait de côte en Bretagne

L'occupation du sol fait aussi le risque

- **Rapprochement du rivage au fil des décennies**
- **Nombreux enjeux déjà exposés**, diffus et de nature diverses (habitations, activités économiques, routes et réseaux, espaces agricoles, zones naturelles)
- Densité supérieure à la moyenne dans les territoires concernés & **Attractivité** des territoires littoraux
=> accroissement des risques

		Logements	Locaux d'activités	Équipements pub.
Hypothèse érosion seule, tenue des ouvrages, échéance 2050	France	5200 lgt	1400	10 000 bât publics 1 800 km routes structurantes et 240 km VF
	Bretagne	<700 lgt	<200	
Hypothèse ennoiment zones basses, transparence des ouvrages, échéance 2100	France	450 000 lgt	55000	
	Bretagne	40 000 lgt (60 % RP)	6500	

Le recul du trait de côte : un cadre d'action récent

Stratégie Nationale de Gestion Intégrée du Trait de Côte (2012) = Anticiper et s'adapter sur le long terme aux évolutions naturelles du littoral

- Limites du tout-protection et enjeu à préparer la recomposition spatiale
- Nécessité de réflexions locales pour des réponses adaptées à chaque secteur (défense / réduction vulnérabilité / relocalisation) et des plans d'action cohérents

⇒ Révision SNGITC en cours, publication à l'automne

Loi Climat et Résilience (2021) = Amorcer la mise en place d'un nouveau modèle d'aménagement des territoires littoraux exposés au recul du trait de côte

- Logique d'anticipation de l'action, pour un moindre coût humain et financier
- Maîtrise de l'urbanisation (cartes locales à intégrer dans les PLU(i))
- Création d'outils techniques, juridiques et financiers pour répondre aux besoins des territoires

Loi Climat et Résilience – dispositions et outils

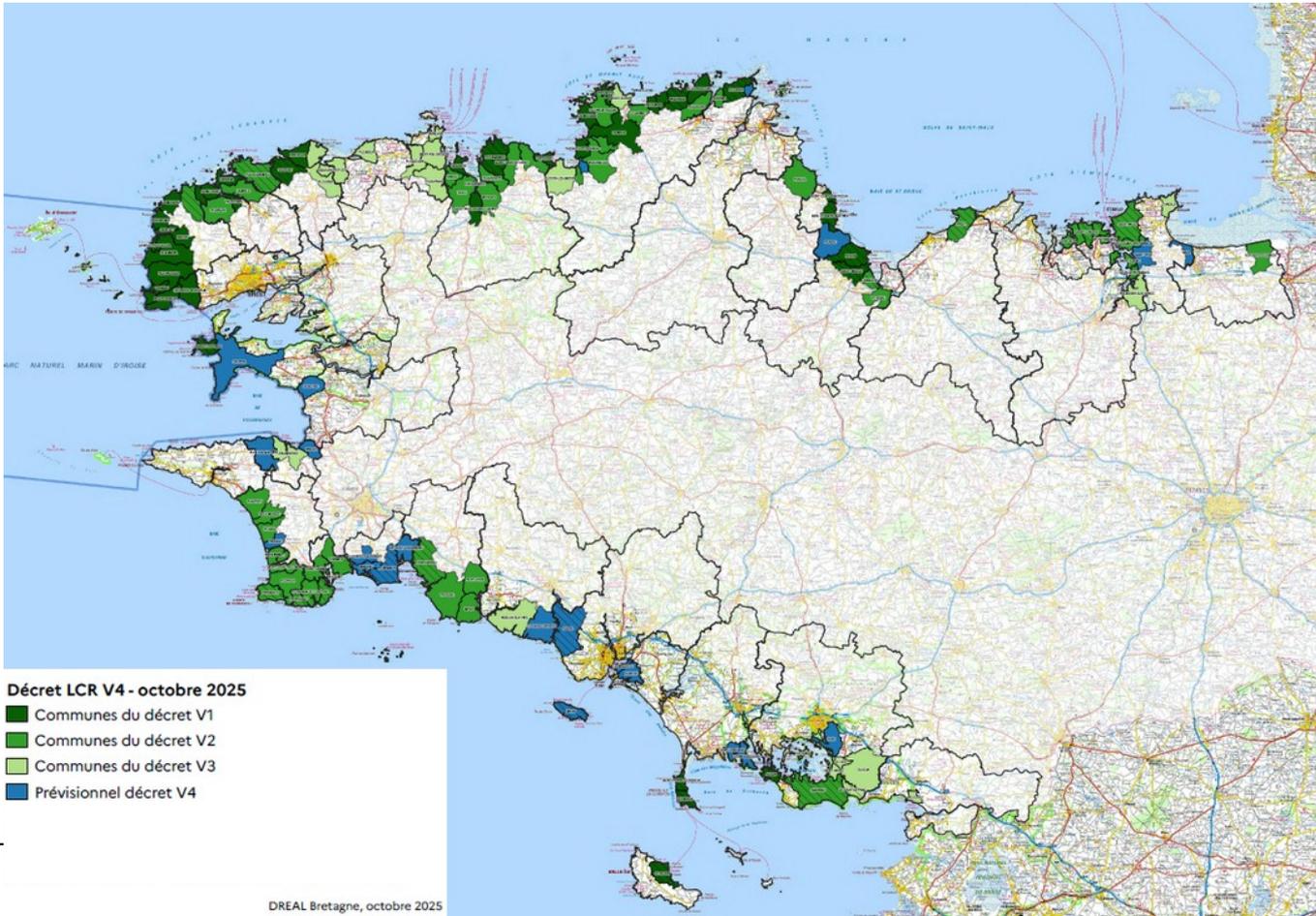
Des cartes locales pour maîtriser l'urbanisation

- Zone 0-30 ans : inconstructible, possibilité d'évolution de l'existant, sans augmentation des capacités d'accueil
- Zone 30-100 ans : constructible, avec consignation de fond pour démol. des nouvelles constructions

Des outils fonciers et opérationnels pour gérer l'existant

- Mobilisation des EPF : acquisition et portage foncier pour le compte des collectivités
- Création d'un droit de préemption spécifique : automatique en zone 0-30 ans
- Définition dans la loi d'une méthode d'évaluation des biens pour l'acquisition des terrains soumis à érosion ; Décote proportionnelle à la durée de vie résiduelle du bien
- Bail réel d'adaptation à l'érosion côtière : Dissociation du foncier et du bâti pour des biens exposés au recul du TC
- Projet Partenarial d'Aménagement : intercommunal ; logique de contractualisation, facilitant une gouvernance multipartite, et un tour de table des financeurs

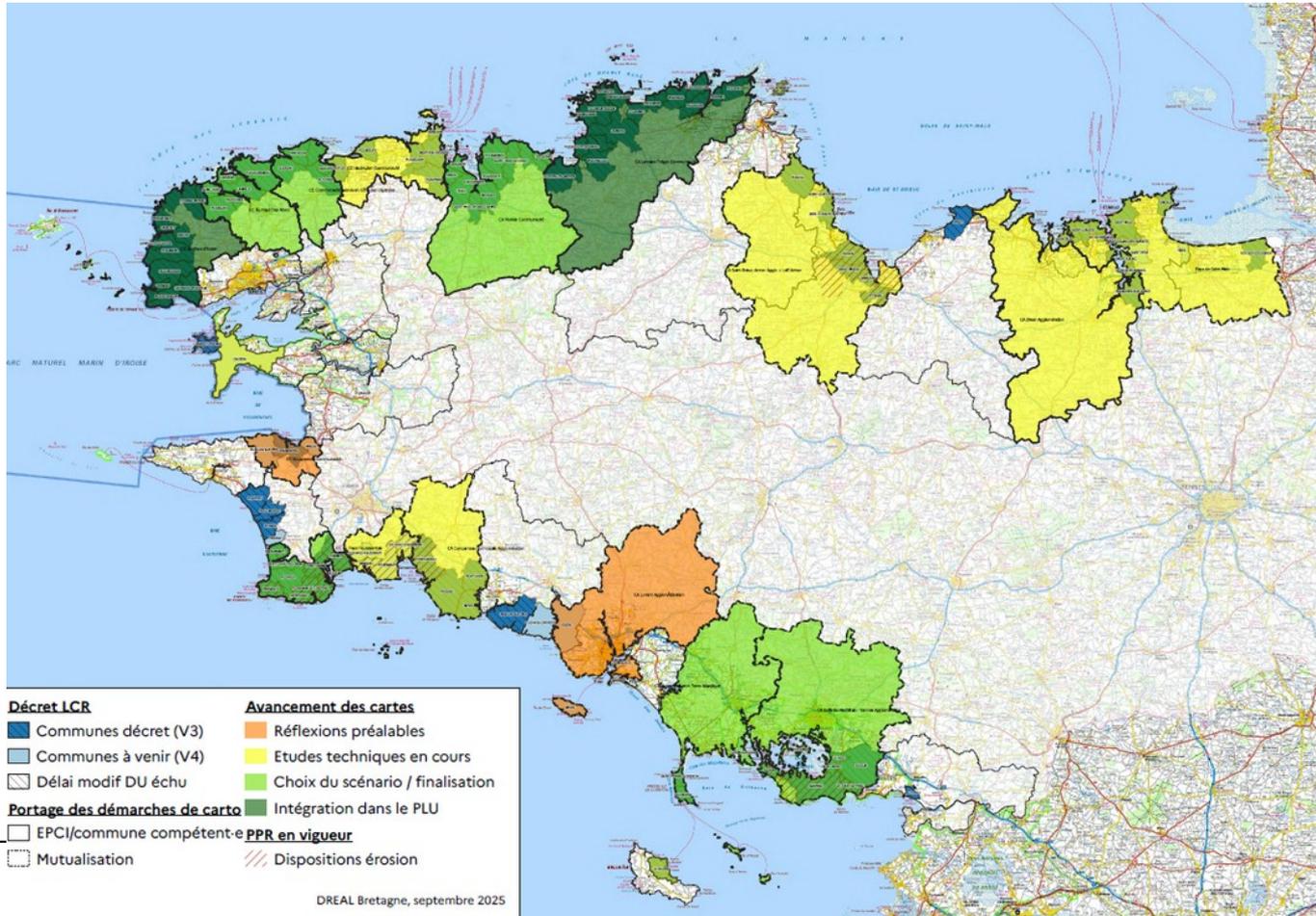
Loi Climat et Résilience – Liste des communes



4ème version du décret à venir à l'automne 2025

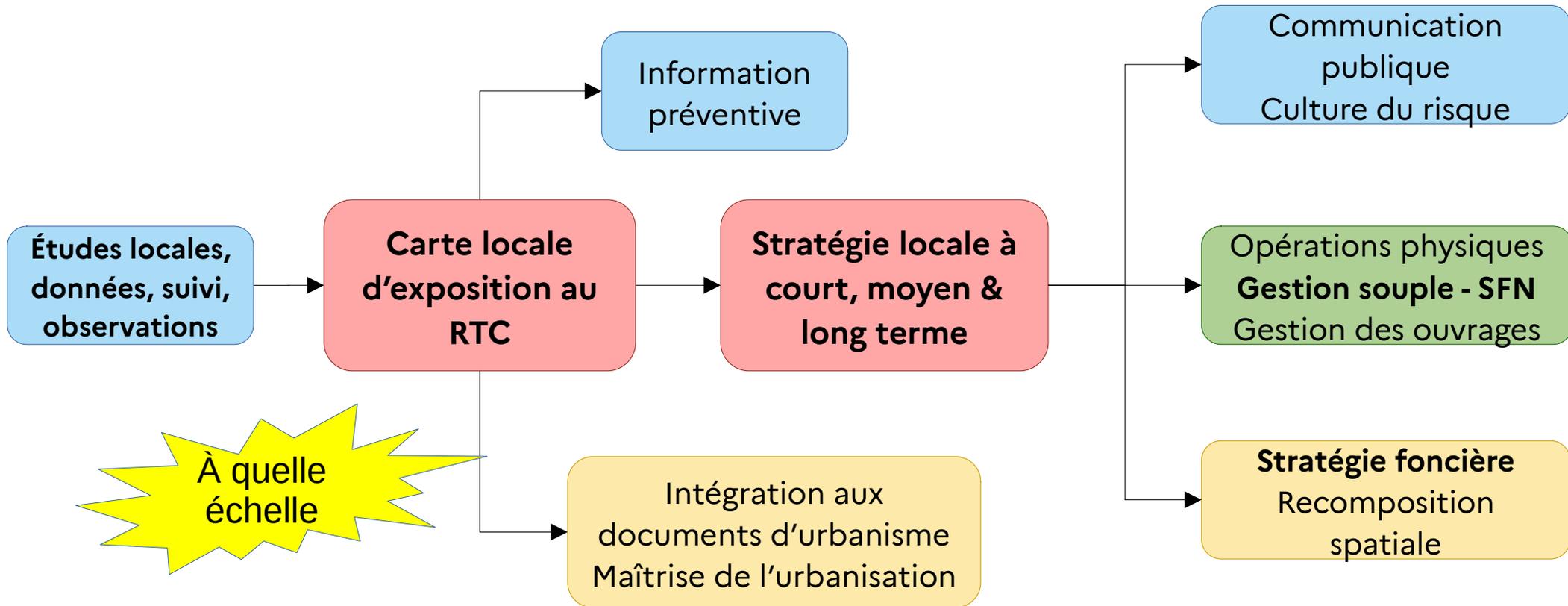
137 communes bretonnes

Loi Climat et Résilience – Cartes locales



- Env. 20 démarches initiées (du DCE en préparation jusqu'à l'intégration au DU)
- Couvrent les communes littorales de 19 EPCI (/31), + qq communes isolées (Bréhat, Le Palais, Crozon)
- Financement à 80 % sur Fond vert

Démarche d'adaptation au recul du trait de côte



Démarche d'adaptation au recul du trait de côte

Accompagnement des collectivités

- Par l'État
- Par ses opérateurs : Établissement Public Foncier, Banque des Territoires, Cerema, BRGM, Conservatoire du Littoral
- Par la Région
- Par des universitaires

En termes de

- Conseil, pédagogie
- Financement
- Méthodologie, assistance à maîtrise d'ouvrage
- Portage foncier et maîtrise d'ouvrage d'opérations
- Réalisation d'études et diffusion de la connaissance
- Mise en réseau, partage d'expérience, etc.